



Refus d'entrée à un spectacle avec billet en prévente

Par nicoaviation, le 02/02/2012 à 09:52

Bonjour,

J'ai acheté récemment des places en préventes sur un site de vente Digitick. Le concert se déroulera dans une salle à Paris que l'on nommera Y.

J'ai appris à la suite de l'achat des places que Y était réputé pour être assez sélectif, et que pas mal de personnes se voyaient refuser l'entrée à l'événement, même sans préventes. Les places sont malgré tout à priori remboursées.

Je ne parle pas des cas évident de refus d'entrée pour état d'ébriété ou autres.

Je doute tout de même de la légalité de cette pratique, qui n'est pas prévu dans les conditions générales de vente du site de vente en ligne (qui ne peut être tenu pour responsable dans ce cas) : <http://www.digitick.com/conditions-generales-de-vente-css4-digitick-pg3103.html>

J'ai cherché sans conviction des conditions spécifiques de vente propre à Y, sans résultat, et quoiqu'il en soit je n'y avais pas accès lors de la vente.

J'aurais aimer savoir s'il existait une réglementation relative à ce type de situation et si cette pratique est légal, pour éventuellement faire valoir mes droits le moment venu.

Sachant que la réglementation en vigueur sur la vente de spectacle en ligne est tout de même assez restrictive pour le client en règle générale, je trouve assez étonnant que l'on puisse donner un tel droit à un organisateur. D'autant que je viendrais de province ce qui implique des frais de transport supplémentaires, sans compter le temps perdu.

Merci d'avance pour vos réponses,